
	<b>Système d'Information des Ressources Humaines (« SIRH ») Pléiades</b>	 Loi Informatique & Libertés
Caisse Nationale	<b>Information aux « personnes concernées »</b>	Page 1 sur 1

<b>Finalité du traitement</b>		
<p>Le nouveau Système d'Information des Ressources Humaines (SIRH), mis en place sur la base du progiciel Pléiades de SOPRA a pour finalité d'unifier les outils de gestion des ressources humaines (gestion administrative, rémunération/paie, gestion des carrières et mobilité, formation du personnel) pour l'ensemble du RSI (caisse nationale et toutes les caisses de base) et de permettre une mise en œuvre efficace du nouveau cadre conventionnel résultant de l'ensemble des accords d'entreprise élaborés à l'occasion de la constitution du RSI.</p> <p>La couverture fonctionnelle sera progressivement mise en place en fonction des besoins et des urgences. La mise en place commencera fin 2009 pour un démarrage opérationnel début 2010.</p>		
<b>Personne(s) concernée(s) par le traitement</b>		
L'ensemble des personnels, caisse nationale et caisses de base, est concerné.		
<b>Catégories de données à caractère personnel</b>	<b>Catégories de destinataires des données</b>	<b>Durée de conservation</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Identification</li> <li>▶ Données de gestion administrative</li> <li>▶ Données concernant l'organisation du travail</li> <li>▶ Données pour l'action sociale et la représentation du personnel</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Personnes habilitées chargées de la gestion du personnel (caisse nationale et caisses de base)</li> <li>Pour certaines données et sous certaines conditions : <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Les supérieurs hiérarchiques des employés.</li> <li>▶ Les instances représentatives du personnel.</li> <li>▶ Les délégués syndicaux</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ conformité à la norme simplifiée 46 et/ou à réglementaire paie spécifique.</li> </ul>
<b>Responsable du traitement</b>	<b>Service(s) responsable(s) de la mise en œuvre</b>	
Directeur général de la Caisse Nationale du Régime Social des Indépendants  Caisse Nationale du RSI 264 Avenue du Président Wilson 93457 La Plaine-Saint-Denis cedex	Direction des Ressources Humaines de la caisse nationale et directions des caisses de base.  Caisse Nationale du RSI 264 Avenue du Président Wilson 93457 La Plaine-Saint-Denis cedex	
<b>Service(s) en charge des droits d'accès et de rectification</b>	<b>Référence et date de déclaration CNIL (s'il y a lieu)</b>	
Direction des Ressources Humaines de la Caisse Nationale du Régime Social des Indépendants, pour son personnel. 264 Avenue du Président Wilson 93457 La Plaine-Saint-Denis cedex (par mail : <a href="mailto:svp.grh@le-rsi.fr">svp.grh@le-rsi.fr</a> )  Service du Personnel des caisses de base du Régime Social des Indépendants pour leurs personnels. (coordonnées disponibles sur le site Internet <a href="http://www.le-rsi.fr">www.le-rsi.fr</a> )	Création : Récépissé de « déclaration de conformité à la norme simplifiée 46 », numéro 1388024 en date du 29/09/2009	
<b>Autres informations (s'il y a lieu)</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Transferts de données hors Union Européenne : NON</li> <li>▶ Droit d'opposition : NON</li> </ul>		